



Assemblée générale

Distr. générale
9 février 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Liste préliminaire des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale

Note du Secrétaire général

1. Le présent document a été établi conformément à la recommandation du Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale, telle qu'elle figure au paragraphe 17 a) de l'annexe II à la résolution 2837 (XXVI) de l'Assemblée, en date du 17 décembre 1971.

2. Les documents suivants, relatifs à l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, paraîtront aux dates ci-après :

Liste préliminaire annotée 15 juin 2004

Ordre du jour provisoire* 16 juillet 2004

Liste supplémentaire 25 août 2004

Mémoire présenté par le Secrétaire général au Bureau 13 septembre 2004

3. La cinquante-neuvième session s'ouvrira au Siège de l'Organisation des Nations Unies le mardi 14 septembre 2004, à 15 heures**.

* L'ordre du jour provisoire tiendra compte des résolutions et décisions que l'Assemblée générale pourrait encore adopter à sa cinquante-huitième session.

** Au premier paragraphe de sa résolution 57/301 en date du 13 mars 2003, l'Assemblée générale a décidé de modifier comme suit l'article premier de son règlement intérieur : « L'Assemblée générale se réunit en session ordinaire, chaque année, à partir du mardi de la troisième semaine de septembre à compter de la première semaine du mois comportant au moins un jour ouvrable ».



1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale (art. 31)¹.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (art. 62).
3. Pouvoirs des représentants à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale (art. 28) :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs².
4. Élection du Président de l'Assemblée générale (art. 30)³.
5. Élection des bureaux des grandes commissions (art. 30)³.
6. Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale (art. 30)³.
7. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (art. 49).
8. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau (art. 21).
9. Débat général (résolution 57/301 du 13 mars 2003).
10. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (art. 13 a) et 48; résolutions 47/120 B du 20 septembre 1993 et 51/241 du 31 juillet 1997)².
11. Rapport du Conseil de sécurité (art. 13 b))².
12. Rapport du Conseil économique et social (art. 13 b); résolutions 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974, 56/212 du 21 décembre 2001 et 58/231 du 23 décembre 2003 de l'Assemblée générale, et décision 1982/112 du Conseil économique et social, en date du 26 avril 1982)².
13. Rapport de la Cour internationale de Justice (art. 13 b)).
14. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (résolutions 1145 (XII) du 14 novembre 1957 et 58/8 du 4 novembre 2003).
15. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
 - a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité (art. 142; décision 58/403 du 23 octobre 2003);
 - b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social (art. 145; décision 58/406 du 11 novembre 2003).
16. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections : élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination (résolution 2008 (LX) du Conseil économique et

¹ On trouvera le texte révisé de l'article 31 dans la résolution 56/509 du 8 juillet 2002.

² Cette question reste également inscrite à l'ordre du jour de la cinquante-huitième session (décision 58/565 du 23 décembre 2003).

³ On trouvera le texte révisé de l'article 30 dans la résolution 56/509.

social en date du 14 mai 1976 et décision 58/408 de l'Assemblée générale, en date du 17 novembre 2003).

17. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations² :
 - a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (art. 155; décision 58/405 B du 17 décembre 2003);
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions (art. 158; décision 58/411 du 17 décembre 2003);
 - c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements (résolution 155 (II) du 15 novembre 1947 et décision 58/413 du 17 décembre 2003);
 - d) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies (résolution 351 A (IV) du 24 novembre 1949 et décision 58/414 du 17 décembre 2003);
 - e) Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies (résolution 248 (III) du 7 décembre 1948 et décision 55/319 du 23 décembre 2000);
 - f) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale (résolution 3357 (XXIX) du 18 décembre 1974 et décision 57/410 du 4 décembre 2002);
 - g) Nomination de membres du Comité des conférences (résolution 43/222 B du 21 décembre 1988 et décision 58/409 du 3 décembre 2003);
 - h) Nomination de membres du Corps commun d'inspection (résolution 31/192 du 22 décembre 1976 et décision 57/416 du 6 juin 2003);
 - i) Nomination du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne (résolution 48/218 B du 29 juillet 1994 et décision 54/320 du 2 mars 2000).
18. Élection de juges du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (résolutions 827 (1993) et 1329 (2000) du Conseil de sécurité en date des 25 mai 1993 et 30 novembre 2000, et décision 55/320 B de l'Assemblée générale, en date du 12 juin 2001).
19. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (art. 136).
20. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolutions 58/106 à 58/111 et décision 58/526 du 9 décembre 2003).

21. La place des diamants dans le financement des conflits⁴.
22. Assistance à la lutte antimines (résolution 58/127 du 19 décembre 2003).
23. Examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (résolutions 56/51 du 10 décembre 2001, 57/116 du 11 décembre 2002 et 58/90 du 9 décembre 2003).
24. Prévention des conflits armés (résolution 57/337 du 3 juillet 2003).
25. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (décision 58/513 du 3 décembre 2003).
26. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement (résolution 58/238 du 23 décembre 2003).
27. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (résolution 58/27 A du 5 décembre 2003)².
28. Question de l'île comorienne de Mayotte (décision 58/503 du 10 novembre 2003).
29. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (résolution 58/7 du 4 novembre 2003).
30. Question de Chypre⁴.
31. Agression armée contre la République démocratique du Congo⁴.
32. Question des îles Falkland (Malvinas) (décision 58/511 du 5 novembre 2003).
33. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales (décision 58/527 du 17 décembre 2003).
34. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït (décision 58/514 du 5 décembre 2003).
35. Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (décision 58/512 du 10 novembre 2003).
36. Culture de paix (résolutions 58/11 du 10 novembre 2003 et 58/128 du 19 décembre 2003)².

⁴ Cette question, qui n'a pas encore été examinée par l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session, reste inscrite à l'ordre du jour de cette session (décision 58/503 du 16 septembre 2003). Elle est inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session sous réserve que l'Assemblée n'en décide autrement à sa cinquante-huitième session.

37. La situation au Moyen-Orient (résolutions 58/22 et 58/23 du 3 décembre 2003)².
38. Question de Palestine (résolutions 58/18 à 58/21 du 3 décembre 2003)².
39. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en oeuvre et appui international :
 - a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en oeuvre et appui international (résolutions 57/7 du 4 novembre 2002 et 58/233 du 23 décembre 2003);
 - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (résolution 58/235 du 23 décembre 2003).
40. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale (résolutions 48/162 du 20 décembre 1993 et 58/122 du 17 décembre 2003) :
 - a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (résolutions 57/150 et 57/153 du 16 décembre 2002, 58/25 du 5 décembre 2003 et 58/114 du 17 décembre 2003);
 - b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions (résolutions 57/102 à 57/104 du 25 novembre 2002, 57/148 et 57/151 du 16 décembre 2002, 58/24 et 58/26 du 5 décembre 2003 et 58/115, 58/120 et 58/123 du 17 décembre 2003)²;
 - c) Assistance au peuple palestinien (résolution 58/113 du 17 décembre 2003);
 - d) Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre (résolution 58/27 B du 5 décembre 2003).
41. Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (résolution 58/282 du 9 février 2004).
42. Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre humain international (résolution 57/12 du 14 novembre 2002).
43. Ouverture de négociations mondiales sur la coopération économique internationale pour le développement (décision 58/528 du 17 décembre 2003).
44. Crise mondiale de la sécurité routière (résolution 58/9 du 5 novembre 2003)².
45. Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida (résolution 58/236 du 23 décembre 2003)².

46. Les technologies de l'information et des communications au service du développement⁵.
47. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (décision 58/529 du 17 décembre 2003)².
48. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique (résolution 58/237 du 23 décembre 2003).
49. Le sport au service de la paix et du développement : Année internationale du sport et de l'éducation physique (résolution 58/5 du 3 novembre 2003).
50. Élimination du recours à des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales comme moyen de pression politique et économique (résolution 57/5 du 16 octobre 2002 et décision 56/455 du 21 décembre 2001).
51. Les océans et le droit de la mer :
 - a) Les océans et le droit de la mer (résolutions 49/28 du 6 décembre 1994 et 58/240 du 23 décembre 2003);
 - b) La viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et de stocks de poissons grands migrants, et d'instruments connexes à cet accord de 1995 (résolutions 57/142 et 57/143 du 12 décembre 2002 et 58/14 du 24 novembre 2003).
52. Rapport du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 (résolution 955 (1994) du Conseil de sécurité, en date du 8 novembre 1994, et décision 58/504 de l'Assemblée générale, en date du 9 octobre 2003).
53. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (résolution 827 (1993) du Conseil de sécurité, en date du 25 mai 1993, et décision 58/505 de l'Assemblée générale, en date du 9 octobre 2003).

⁵ Cette question reste inscrite à l'ordre du jour de la cinquante-huitième session (décision 58/565 du 23 décembre 2003). Elle est inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session sous réserve que l'Assemblée n'en décide autrement à sa cinquante-huitième session.

54. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale⁵.
55. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes⁵.
56. Renforcement du système des Nations Unies (résolution 58/269 du 23 décembre 2003)².
57. Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire (résolutions 58/3 du 27 octobre 2003 et 58/16 du 3 décembre 2003)².
58. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres :
 - a) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine (résolution 57/48 du 21 novembre 2002);
 - b) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (résolution 57/36 du 21 novembre 2002);
 - c) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (résolution 57/35 du 21 novembre 2002);
 - d) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (résolution 57/34 du 21 novembre 2002);
 - e) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes (résolution 57/41 du 21 novembre 2002);
 - f) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe (résolution 57/156 du 16 décembre 2002);
 - g) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (résolution 57/40 du 21 novembre 2002);
 - h) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique (résolution 57/38 du 21 novembre 2002);
 - i) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la francophonie (résolution 57/43 du 21 novembre 2002);
 - j) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire (résolution 57/47 du 21 novembre 2002);
 - k) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain (résolution 57/39 du 21 novembre 2002);
 - l) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes (résolution 57/46 du 21 novembre 2002);

- m) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (résolution 57/45 du 21 novembre 2002);
 - n) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (résolution 57/298 du 20 décembre 2002);
 - o) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains (résolution 57/157 du 16 décembre 2002);
 - p) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique (résolution 57/42 du 21 novembre 2002);
 - q) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique (résolution 57/37 du 21 novembre 2002);
 - r) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (résolution 57/49 du 21 novembre 2002);
 - s) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe (résolution 57/44 du 21 novembre 2002).
59. Réduction des budgets militaires (résolution 35/142 B du 12 décembre 1980).
60. Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est (résolution 57/52 du 22 novembre 2002).
61. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification (décision 58/515 du 8 décembre 2003).
62. Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale (résolution 58/32 du 8 décembre 2003).
63. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement (résolution 58/33 du 8 décembre 2003).
64. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (résolution 58/34 du 8 décembre 2003).
65. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (résolution 58/35 du 8 décembre 2003).
66. Prévention d'une course aux armements dans l'espace (résolution 58/36 du 8 décembre 2003).

67. Désarmement général et complet :

- a) Notification des essais nucléaires (résolution 42/38 C du 30 novembre 1987);
- b) Nouvelles mesures à prendre dans le domaine du désarmement pour éviter une course aux armements sur le fond des mers et des océans et dans leur sous-sol (résolution 44/116 O du 15 décembre 1989);
- c) Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (résolution 57/60 du 20 novembre 2002);
- d) Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 (résolution 57/62 du 22 novembre 2002);
- e) Relation entre le désarmement et le développement (résolution 57/65 du 22 novembre 2002 et décision 58/520 du 8 décembre 2003);
- f) Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie (résolution 57/67 du 22 novembre 2002);
- g) Missiles (résolutions 57/71 du 22 novembre 2002 et 58/37 du 8 décembre 2003);
- h) Respect des accords de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération (résolution 57/86 du 22 novembre 2002);
- i) Désarmement régional (résolution 58/38 du 8 décembre 2003);
- j) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (résolution 58/39 du 8 décembre 2003);
- k) Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission (résolution 58/41 du 8 décembre 2003);
- l) Législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage (résolution 58/42 du 8 décembre 2003);
- m) Mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional (résolution 58/43 du 8 décembre 2003);
- n) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération (résolution 58/44 du 8 décembre 2003);
- o) Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements (résolution 58/45 du 8 décembre 2003);
- p) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* (résolution 58/46 du 8 décembre 2003);
- q) Réduction du danger nucléaire (résolution 58/47 du 8 décembre 2003);
- r) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive (résolution 58/48 du 8 décembre 2003);

- s) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires (résolution 58/49 du 8 décembre 2003);
 - t) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour (résolution 58/51 du 8 décembre 2003);
 - u) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (résolution 58/52 du 8 décembre 2003);
 - v) Mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (résolution 58/53 du 8 décembre 2003);
 - w) Transparence dans le domaine des armements (résolution 58/54 du 8 décembre 2003);
 - x) Désarmement nucléaire (résolution 58/56 du 8 décembre 2003);
 - y) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères (résolution 58/58 du 8 décembre 2003);
 - z) Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (résolution 58/241 du 23 décembre 2003);
 - aa) Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire (décision 58/517 du 8 décembre 2003);
 - bb) Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale (décision 58/518 du 8 décembre 2003);
 - cc) Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement (décision 58/519 du 8 décembre 2003);
 - dd) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (décision 58/521 du 8 décembre 2003).
68. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
- a) Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement (résolution 57/90 du 22 novembre 2002);
 - b) Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement (résolution 57/93 du 22 novembre 2002);
 - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (résolution 58/60 du 8 décembre 2003);
 - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (résolution 58/61 du 8 décembre 2003);
 - e) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (résolution 58/62 du 8 décembre 2003);

- f) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement (résolution 58/63 du 8 décembre 2003);
 - g) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (résolution 58/64 du 8 décembre 2003);
 - h) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (résolution 58/65 du 8 décembre 2003).
69. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :
- a) Conseil consultatif pour les questions de désarmement (résolution 38/183 O du 20 décembre 1983);
 - b) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (résolution 39/148 H du 17 décembre 1984);
 - c) Rapport de la Conférence du désarmement (résolution 58/66 du 8 décembre 2003);
 - d) Rapport de la Commission du désarmement (résolution 58/67 du 8 décembre 2003).
70. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient (résolution 58/68 du 8 décembre 2003).
71. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (résolution 58/69 du 8 décembre 2003).
72. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (résolution 58/70 du 8 décembre 2003).
73. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (résolution 58/71 du 8 décembre 2003).
74. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (résolution 58/72 du 8 décembre 2003).
75. Effets des rayonnements ionisants (résolution 58/88 du 9 décembre 2003).
76. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (résolution 58/89 du 9 décembre 2003).
77. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (résolutions 58/91 à 58/95 du 9 décembre 2003)².
78. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (résolutions 58/96 à 58/100 du 9 décembre 2003).

79. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sur tous leurs aspects⁵.
80. Questions relatives à l'information (résolutions 58/101 A et B du 9 décembre 2003).
81. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (résolution 58/102 du 9 décembre 2003).
82. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (résolution 58/103 du 9 décembre 2003).
83. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (résolution 58/104 du 9 décembre 2003).
84. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (résolution 58/105 du 9 décembre 2003).
85. Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India (décision 58/503 du 19 septembre 2003).
86. Questions de politique macroéconomique :
 - a) Commerce international et développement (résolutions 1995 (XIX) du 30 décembre 1964, 55/182 du 20 décembre 2000 et 58/197 du 23 décembre 2003);
 - b) Système financier international et développement (résolution 58/202 du 23 décembre 2003);
 - c) Crise de la dette extérieure et développement (résolution 58/203 du 23 décembre 2003);
 - d) Produits de base (résolutions 57/236 du 20 décembre 2002 et 58/204 du 23 décembre 2003).
87. Mise en oeuvre et suivi de textes issus de la Conférence internationale sur le financement et le développement (résolutions 57/272 du 20 décembre 2002 et 58/230 du 23 décembre 2003).
88. Développement durable (résolutions 2997 (XXVII) du 15 décembre 1972, 39/229 du 18 décembre 1984, 57/251 et 57/252 du 22 décembre 2002 et 58/209 du 23 décembre 2003)⁶ :
 - a) Mise en oeuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (résolutions 47/191 du 22 décembre 1992 et 58/218 du 23 décembre 2003 et résolution

⁶ Le titre de ce point de la liste préliminaire est celui qui figure dans le projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour 2004, que l'Assemblée générale a approuvé par sa décision 58/553 du 23 décembre 2003. L'Assemblée générale avait précédemment utilisé, dans ses résolutions 58/213, 58/214, 58/215 et 58/219 du 23 décembre 2003, le titre « Environnement et développement durable ».

- 2000/35 du Conseil économique et social, en date du 18 octobre 2000);
- b) Poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (résolutions 57/261 du 20 décembre 2002 et 58/213 du 23 décembre 2003)⁷;
 - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (résolutions 57/255 du 20 décembre 2002 et 58/214 et 58/215 du 23 décembre 2003);
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (résolution 58/243 du 23 décembre 2003);
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (résolution 58/242 du 23 décembre 2003);
 - f) Convention sur la diversité biologique (résolution 58/212 du 23 décembre 2003);
 - g) Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (résolution 58/219 du 23 décembre 2003).
89. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session extraordinaire (résolution 58/226 du 23 décembre 2003)⁸.
90. Mondialisation et interdépendance (résolution 57/237 du 20 décembre 2002 et décision 58/545 du 23 décembre 2003) :
- a) Mondialisation et interdépendance (résolution 58/225 du 23 décembre 2003);
 - b) Migrations internationales et développement (résolution 58/208 du 23 décembre 2003);

⁷ Le titre de cet alinéa de la liste préliminaire est celui qui figure dans le projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour 2004, que l'Assemblée générale a approuvé par sa décision 58/553 du 23 décembre 2003. L'Assemblée générale avait précédemment décidé, par sa résolution 58/213 du 23 décembre 2003, d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session, au titre de la question intitulée « Environnement et développement durable » une question subsidiaire intitulée « Poursuite de l'application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement : suite à donner aux textes issus de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade ».

⁸ Le titre de ce point de la liste préliminaire est celui qui figure dans le projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour 2004, que l'Assemblée générale a approuvé par sa décision 58/553 du 23 décembre 2003. L'Assemblée générale avait précédemment décidé, par sa résolution 58/226 du 23 décembre 2003, d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session une question intitulée « Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ».

- c) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et restitution de ces avoirs aux pays d'origine (résolution 58/205 du 23 décembre 2003)⁹;
 - d) Culture et développement (résolution 57/249 du 20 décembre 2002);
 - e) Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale (résolutions 48/181 du 21 décembre 1993 et 57/247 du 20 décembre 2002).
91. Groupes de pays en situation particulière :
- a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (résolutions 57/276 du 20 décembre 2002 et 58/228 du 23 décembre 2003 et résolution 2003/17 du Conseil économique et social, en date du 22 juillet 2003);
 - b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (résolution 58/201 du 23 décembre 2003).
92. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (résolution 50/130 du 20 décembre 1995) :
- a) Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (résolutions 58/221 et 58/222 du 23 décembre 2003);
 - b) Participation des femmes au développement (résolutions 42/178 du 11 décembre 1987, 54/210 du 22 décembre 1999, 56/188 du 21 décembre 2001 et 58/206 du 23 décembre 2003);
 - c) Coopération pour le développement industriel (résolution 57/243 du 20 décembre 2002).
93. Activités opérationnelles de développement :
- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 39/125 du 14 décembre 1984);
 - b) Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolutions 35/81 du 5 décembre 1980 et 56/201 du 21 décembre 2001 et décision 57/548

⁹ Le titre de cet alinéa de la liste préliminaire est celui qui figure dans le projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour 2004, que l'Assemblée générale a approuvé par sa décision 58/553 du 23 décembre 2003. L'Assemblée générale avait précédemment décidé, par sa résolution 58/205 du 23 décembre 2003, d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session une question subsidiaire intitulée « Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert de fonds et d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces fonds et avoirs aux pays d'origine ».

du 20 décembre 2002 et résolution 2003/3 du Conseil économique et social, en date du 11 juillet 2003).

94. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (résolution 58/229 du 23 décembre 2003 et résolution 2003/59 du Conseil économique et social en date du 24 juillet 2003).
95. Formation et recherche :
 - a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (résolutions 1934 (XVIII) du 11 décembre 1963 et 58/223 du 23 décembre 2003);
 - b) Université des Nations Unies (résolutions 3081 (XXVIII) du 6 décembre 1973, 48/162 du 20 décembre 1993 et 57/267 du 20 décembre 2002 et décision 52/450 du 18 décembre 1997).
96. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution 58/130 du 22 décembre 2003).
97. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (résolutions 57/164 et 57/166 du 18 décembre 2002 et 58/15 du 3 décembre 2003).
98. Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (résolution 58/134 du 22 décembre 2003).
99. Prévention du crime et justice pénale (résolutions 58/4 du 31 octobre 2003 et 58/135, 58/136 et 58/138 à 58/140 du 22 décembre 2003).
100. Contrôle international des drogues (résolutions 48/112 du 20 décembre 1993 et 58/141 du 22 décembre 2003).
101. Promotion de la femme (résolutions 34/180 du 18 décembre 1979, 39/125 du 14 décembre 1984, 45/124 du 14 décembre 1990, 57/176 du 18 décembre 2002 et 57/311 du 18 juin 2003, 58/144 et 58/185 du 22 décembre 2003 et 58/244 du 23 décembre 2003).
102. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » (résolutions 50/203 du 22 décembre 1995, 57/179, 57/181 et 57/182 du 18 décembre 2002 et 58/148 du 22 décembre 2003).
103. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires (résolutions 428 (V) du 14 décembre 1950, 57/184 du 18 décembre 2002, 58/149 et 58/151 du 22 décembre 2003).
104. Promotion et protection des droits de l'enfant (résolutions 44/25 du 20 novembre 1989 et 58/157 du 22 décembre 2003).

105. Programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones, 1995-2004 (résolutions 57/192 du 18 décembre 2002 et 58/158 du 22 décembre 2003).
106. Élimination du racisme et de la discrimination raciale :
- a) Élimination du racisme et de la discrimination raciale (résolutions 2106 A (XX) du 21 décembre 1965, 3380 (XXX) du 10 novembre 1975, 56/266 du 27 mars 2002, 57/194 du 18 décembre 2002, 58/159 et 58/160 du 22 décembre 2003);
 - b) Mise en oeuvre intégrale et suivi de la Déclaration du Programme d'action de Durban (résolution 58/160 du 22 décembre 2003)
107. Droit des peuples à l'autodétermination (résolutions 58/161 et 58/162 du 22 décembre 2003)
108. Questions relatives aux droits de l'homme :
- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme (résolutions 2200 A (XXI) du 16 décembre 1966, 39/46 du 10 décembre 1984, 57/202 du 18 décembre 2002, 58/164 et 58/166 du 22 décembre 2003);
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales (résolutions 57/207, 57/210, 57/211, 57/213 à 57/215, 57/221 et 57/227 du 18 décembre 2002, 58/168, 58/170 à 58/173, 58/176, 58/178, 58/181, 58/184 à 58/188, 58/190 et 58/193 du 22 décembre 2003 et 58/246 du 23 décembre 2003)²;
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux (résolutions 58/195 et 58/196 du 22 décembre 2003 et 58/247 du 23 décembre 2003);
 - d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne (résolution 48/121 du 20 décembre 1993);
 - e) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (résolution 48/141 du 20 décembre 1993).
109. Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes (résolution 58/249 du 23 décembre 2003)² :
- a) Organisation des Nations Unies;
 - b) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - c) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - d) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
 - e) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - f) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;

- g) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - h) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - i) Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains;
 - j) Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues;
 - k) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;
 - l) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991;
 - m) Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994.
110. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (résolution 57/279 du 20 décembre 2002, 57/281 B du 18 juin 2003 et 58/276 à 58/278 du 23 décembre 2003)².
111. Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 (résolutions 56/285 du 27 juin 2002, 57/292 du 20 décembre 2002, 57/311 du 18 juin 2003 et 58/242, 58/243, 58/253, 58/255, 58/267 A, 58/270, 58/272 et 58/273 du 23 décembre 2003 et décisions 57/562 du 20 décembre 2002 et 57/589 du 18 juin 2003)².
112. Planification des programmes (résolution 58/268 du 23 décembre 2003)².
113. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies⁴.
114. Coordination administrative et budgétaire de l'Organisation des Nations Unies avec les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique (décision 57/557 du 20 décembre 2002).
115. Plan des conférences (résolution 58/250 du 23 décembre 2003)².
116. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (résolution 58/1 B du 23 décembre 2003)².
117. Gestion des ressources humaines (résolutions 57/281 B du 18 juin 2003 et 57/305 du 15 avril 2003 et 58/270 du 23 décembre 2003)⁴.
118. Corps commun d'inspection (résolution 57/284 du 20 décembre 2002)⁴.
119. Régime commun des Nations Unies (résolutions 57/285 du 20 décembre 2002 et 58/251 du 23 décembre 2003).
120. Régime des pensions des Nations Unies (résolution 57/286 du 20 décembre 2002).

121. Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (résolutions 48/218 B du 29 juillet 1994 et 54/244 du 23 décembre 1999)⁴.
122. Examen de l'application des résolutions 48/218 B et 54/244 de l'Assemblée générale (résolution 54/244 du 23 décembre 1999).
123. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (résolution 57/307 du 15 avril 2003)⁴.
124. Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 (résolution 58/253 du 23 décembre 2003)².
125. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (résolution 58/255 du 23 décembre 2003)².
126. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (résolutions 57/314, 57/318 et 57/321 du 18 juin 2003)².
127. Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola⁴.
128. Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine⁴.
129. Financement de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire⁵.
130. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre⁴.
131. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo⁵.
132. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental⁴.
133. Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental⁵.
134. Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée⁴.
135. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie⁴.
136. Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité⁵ :
 - a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït;
 - b) Activités diverses.
137. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo⁴.
138. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria⁵.

139. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient⁴ :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
140. Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone⁴.
141. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental⁴.
142. Nationalité des personnes physiques en relation avec la succession d'États (résolution 55/153 du 12 décembre 2000).
143. Responsabilité de l'État en matière de faits internationalement illicites (résolution 56/83 du 12 décembre 2001).
144. État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés (résolution 57/14 du 19 novembre 2002).
145. Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires (résolution 57/15 du 19 novembre 2002).
146. Convention sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens (résolution 58/74 du 9 décembre 2003).
147. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trente-septième session (résolution 58/75 du 9 décembre 2003).
148. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante-sixième session (résolution 58/77 du 9 décembre 2003).
149. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (résolution 58/78 du 9 décembre 2003).
150. Cour pénale internationale (résolution 58/79 du 9 décembre 2003).
151. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (résolutions 58/80 du 9 décembre 2003 et 58/248 du 23 décembre 2003).
152. Mesures visant à éliminer le terrorisme international (résolution 58/81 du 9 décembre 2003).
153. Portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé (résolution 58/82 du 9 décembre 2003).
154. Convention internationale contre le clonage d'êtres humains à des fins de reproduction (décision 58/523 du 9 décembre 2003).